

[MÀJ] FIN DE L'INTERNET ILLIMITÉ : C'EST REPARTI

LE 11 OCTOBRE 2012 ANDRÉA FRADIN

Orange aurait-il menti ? Selon la *Lettre A*, reprise par *Rue89*, l'opérateur abandonnerait bel et bien l'Internet illimité, comme nous l'annoncions il y a 1 an. Avec l'aide d'un certain Qosmos, suspecté d'avoir aidé Bachar al Assad à surveiller sa population sur Internet.



Mise à jour (19h34) : *Lettre A* maintient

Une guerre de position s'engage. Contacté par *Owni* suite à l'appel d'Orange, Grégoire Pinson, rédacteur en chef de la lettre d'information à l'origine du papier en cause, maintient. "Je ne comprends pas où il y a pu avoir malentendu", regrette-t-il.

Il explique avoir contacté les équipes d'Orange afin d'aborder avec elles un éventuel projet de mise en place "de forfaits différenciés selon les usages des internautes". L'opérateur aurait d'abord confirmé travailler sur ces offres, avant "de parler de lui-même de DPI." Le journaliste aurait alors demandé la provenance de cette technologie, le FAI évoquant Qosmos, avant de citer l'expérience du fameux panel "Orange Préférences".

Mise à jour (18h50) : un "amalgame"

Suite à nos sollicitations, Orange nous a indiqué avoir été victime d'un "amalgame important". *Lettre A* aurait confondu la mise en place l'été dernier d'une étude marketing intitulée "Orange préférence", utilisant effectivement la technologie DPI et placée sous le contrôle de la Cnil, avec le projet d'instauration d'offres Internet différenciées. "Nous n'avons aucun projet de commercialiser des offres différenciées, encore moins en utilisant une technologie DPI", indique le service presse.

Aujourd'hui terminé, le panel en question était sur la base d'un volontariat. Alain Bazot, le président de l'UFC-Que Choisir, s'était néanmoins étonné de cette pratique, qui revenait selon lui "à surveiller votre navigation Internet à la trace pour connaître vos centres d'intérêt et ne vous proposer que la publicité qui vous intéresse." Il concluait alors : "entre cette nouvelle méthode optionnelle et la clause générale dénoncée, la frontière est mince et Orange semble nager en eaux troubles... A vouloir se plonger dans les flux, Orange risque bien de boire la tasse !"

Interrogé sur son utilisation de la technologie, Orange nous assure "ne faire plus aucune utilisation de la technologie DPI" sur sa clientèle.



LA FIN DE L'INTERNET ILLIMITÉ

Des opérateurs veulent mettre un terme aux forfaits Internet illimités dans les foyers français. Un document de la ...

Juré, promis, craché : ils ne toucheraient pas à l'Internet illimité ! En tout cas, c'est ce que les opérateurs français **s'étaient évertués à faire croire** il y a un an, **suite à la publication d'un article sur Owni**, révélant la volonté de quelques uns à limiter les abonnements Internet.

La *Lettre A* en date du 12 octobre, **reprise par Rue89**, indique que l'opérateur historique n'a pas tenu ses promesses. Orange prépareit "*activement des offres de débits différenciés*", avec l'aide de l'équipementier... Qosmos ! **L'entreprise française suspectée d'avoir permis à Bachar al Assad de surveiller sa population**. Et de la fameuse technologie de DPI, permettant de fouiner dans les flux Internet des internautes. Pratique pour surveiller massivement une population donc, ou pour mettre en place, comme ici, un système de forfaits différenciés en fonction des usages. Imaginez : un abonnement allégé pour aller sur Facebook et consulter ses mails, un autre plus coûteux pour faire du streaming et pourquoi pas encore un autre pour passer des coups de fil sur Skype ?

Si le scénario semble surréaliste dans un pays comme le nôtre, où l'abonnement Internet illimité a été démocratisé avec l'arrivée de Free en en 2002, il est bel et bien réel dans d'autres pays. **Ainsi en Grande-Bretagne** ou bien encore aux États-Unis. Ce pays dont le modèle de télécommunications faisant tant rêver, à l'époque, le porte-parole d'Orange qui s'exclamait :



Les tarifs américains, c'est le rêve de tous les opérateurs !



Le processus serait déjà bien entamé. Selon *Rue89*, la *La Lettre A* évoquerait même l'existence de tests, menés de concert par Orange, Alcatel-Lucent et la Cnil, afin d'identifier les usages des internautes et de "*trouver des axes de différenciation des services*". A suivre ...

Loltoshop maison sur une photo de **Guillaume Paumier**



commentaire choisi par la rédaction

ANDRÉA FRADIN

le 12 octobre 2012 - 12:35 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Dans la mesure où à Owni, nous suivons de près l'évolution des forfaits Internet, fixe ou mobile, il nous a semblé normal de relayer l'information de Lettre A, signalée par Rue89. Nous avons demandé à Orange et au journaliste à l'origine de l'information de réagir à nos différentes interrogations sur le sujet, ce qu'ils ont fait suite à la publication du papier (à ce titre, je vous invite à lire les mises à jour).

Par ailleurs, il est vrai que le papier n'est pas assez clair sur la nature des forfaits concernés, dans la mesure où l'information publiée il y a 1 an ne concernait que l'Internet fixe. Je l'ajoute tout de suite, pour éviter toute confusion.

Ceci étant précisé, vous conviendrez que la limitation des offres Internet de salon est une nouveauté dans le paysage français. Néanmoins, il est vrai que cette situation prévaut depuis longtemps dans le mobile. D'ailleurs, les forfaits mobiles ne proposant qu'un accès restreint à certains services d'Internet sont bel et considérés comme une atteinte à la neutralité. D'ailleurs, de nombreux travaux préconisent que ces offres ne soient pas qualifiées "d'offres Internet". Voir à ce propos les différents chantiers menés au sein de l'Arcep (<http://owni.fr/2012/03/23/lintrouvable-neutralite-du-net/>) et les conclusions du régulateur (<http://owni.fr/2012/05/18/le-regulateur-se-remet-a-la-neutralite-du-net/>) sur le principe de neutralité du Net.

Sur le DPI, il est tout à fait vrai que les opérateurs n'ont pas besoin d'une telle technologie pour obtenir un tracé détaillé des utilisateurs sur Internet. Nous ne l'avons d'ailleurs jamais suggéré dans nos papiers précédents sur le sujet. Il n'en empêche pas moins que si les informations de la Lettre A sont avérées, comme me l'a maintenu le rédacteur en chef de la lettre à l'origine de l'information, il serait surprenant et même inquiétant de voir Orange associer de lui-même (voir la mise à jour) la technologie DPI avec un éventuel projet d'instauration d'offres différenciées. Pourquoi utiliser cette technologie ? Pour quel type de forfait et quel type de réseau ?

Voilà les interrogations soulevées par cette information, qu'il me semblait légitime de partager avec vous. Par ailleurs, sachez que si je suis une grande fan des théories du

complot, j'évite de mêler cette curiosité personnelle à mon travail.

Bien à vous,

Andréa.

VOUS AIMEZ



6

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

MGR

le 11 octobre 2012 - 18:14 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



D'après cette Lettre A, Orange veut limiter l'accès à certains services.

Ok. Mais je n'arrive pas à comprendre qui pourra bien être intéressé pour réduire ses possibilités sur internet.. Quel utilisateur utilise Facebook mais pas Youtube ? Quel parent ou grand parent, même peu à l'aise sur la toile, se priverait de la possibilité de Skyper avec ses enfants ? Même pour les utilisateurs qui n'utiliseraient que leurs emails, on trouve déjà des forfaits 3G pour une dizaine d'euro voir moins si on a vraiment une consommation ultra réduite.

Quand Free a proposé son tout illimité, l'ensemble des autres offres plus limitantes (j'avais encore 50h AOL à l'époque) ont simplement disparues !

Et puis une fois que le prochain réseau social sera à la mode, il faudra attendre qu'Orange l'intègre dans son offre ? Non tout ça me semble vraiment très peu réaliste.

A la limite brider la quantité de données, comme sur les forfaits 3G, et comme cela est pratiqué en Amérique du Nord, pourquoi pas. Enfin il y a peut être un marché là dessus.

Mais limiter les sites et services accessibles sur un espace en perpétuel changement de point d'intérêt et renouvellement technologique.. Je ne vois pas les débouchés.

A part (comme évoqué en commentaire sur Rue89) faire payer plus chère les zones non dégroupées tributaires d'Orange.. mais c'est bien le seul point qui pourrait justifier cette blague !

VOUS AIMEZ



7

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

ANDRÉA FRADIN

le 12 octobre 2012 - 12:03 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Bonjour,

c'est vrai que ces offres différenciées selon l'usage de l'internaute semblent difficilement envisageables en France, en tout cas dans l'ADSL (on verra pour la fibre :).

Il faut savoir qu'en Grande-Bretagne, des opérateurs offrent bel et bien des forfaits calculés en fonction des différents services sur Internet (mail, recherche, jeux vidéo en ligne, streaming, p2P, ...). A ce sujet, je vous conseille de lire ce papier : <http://owni.fr/2011/09/29/internet-illimite-purgatoire-arcep-neutralite-operateurs/>

Par ailleurs, il existe aussi une possibilité d'offres plafonnées, qui limitent le volume de data utilisable dans le forfait (comme dans le mobile). Les offres des FAI américains constituent en effet un bon exemple.

Ce qui est sûr, c'est que certains opérateurs français ne cachent pas leur intention de mettre fin au modèle du forfait Internet de salon illimité. Reste à savoir comment et quand cette volonté pourra s'actualiser.

Bien à vous,

Andrea.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

JOMA74FR

le 14 octobre 2012 - 8:42 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Canalsat, freebox TV, Orange TV offrent bien des services à option. Ca ne concerne que des programmes télévisuels, mais c'est bien le même principe.

Quant à Facebook, Google, ils offrent des informations et des programmes

confiés par des utilisateurs de leurs services ou glânés sur des sites web ou autres. Alors pourquoi Orange ne ferait pas de même en regardant dans les paquets de données qui transitent via leurs réseaux ? Certes Youtube, Facebook se rémunèrent sur la publicité et l'exploitation des usages et données personnelles des utilisateurs, mais c'est bien le même principe.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

BADMANIAK

le 15 octobre 2012 - 10:38 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Parce que Orange n'est pas dans 90 % du trafic sur son réseau le fournisseur du contenu... c'est pas compliqué à comprendre.

L'accès a un contenu doit être le même en tout point du réseau d'orange, quelque soit son origine, sa destination et le contenu de l'information transmise.

Les exemples données non rien à voir, et non ce n'est pas le même principe...

Cordialement,

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

JOMA74FR

le 16 octobre 2012 - 9:54 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



C'est vrai vous avez raison : Orange est propriétaire d'un réseau de télécommunication et ça fait une grande différence.

Cependant les services de Google ou de Facebook enregistrent des données individuelles et Orange, au même titre, pourrait faire la même chose pour avoir un chiffre d'affaire encore plus conséquent. C'est ici, le même principe.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

STANOS

le 11 octobre 2012 - 19:12 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



N'est on pas là en train de remettre en cause la neutralité du web ?

VOUS AIMEZ



6

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

ANDRÉA FRADIN

le 12 octobre 2012 - 12:10 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Lettre A parle d'offres "différenciées". Autrement dit, des offres qui proposent des forfaits adaptés aux différents usages de l'internaute (mail, recherche, voix sur IP, jeux en ligne, streaming, p2P,...). Si ces informations sont avérées (à ce titre, lire les 2 mises à jour du papier), alors oui, cela constituerait une atteinte à la neutralité du Net : le contenu qui circule sur Internet serait traité différemment par les opérateurs, et les utilisateurs français n'y auraient pas accès de manière égale.

En revanche, si Orange réfléchit à un plafonnement de ses forfaits ADSL, autrement dit à la mise en place d'une limite dans le volume de data utilisable dans chaque forfait (formule qui existe déjà dans le mobile), alors il n'y aurait pas d'atteinte à la neutralité du Net. En effet, les paquets de données seraient tous traités de manière égale, seul le volume de ceux-ci serait considéré. Par

contre, cette évolution ne provoquerait pas moins une rupture dans les habitudes de consommation des Français, habitués à un forfait ADSL illimité.

Bien à vous,

Andréa.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

JOMA74FR

le 14 octobre 2012 - 10:40 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



La neutralité du NET ou d'INTERNET. Le web est une composante du net au même titre que le mail (courriel), la diffusion par flux (streaming), le pair-à-pair (peer-to-peer), etc.

cqfd

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

DARKLINUX

le 11 octobre 2012 - 19:49 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



C'est le contre sens de l'histoire en fait, comment pensé de cette façon, à l'heure où le data explose ; à l'heure du jeu online, du haut débit, de la 4G ? sans compter toute les boites qui vivent via Internet ; bien sur que cela remet en cause la neutralité d'Internet, cela fait vomir Orange

VOUS AIMEZ



4

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

AGIBI

le 12 octobre 2012 - 0:46 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Pas besoin d'aller en Amérique du Nord, nos voisins Belges sont encore à la préhistoire des forfaits ADSL et nous envient, à des tarifs vraiment violents (60€ pour un data illimité adsl sans tv ni telephone!) et ceci à 3h de Paris! Leurs opérateurs sont en entente cordiale sur les tarifs...et ça ne gêne personne.

VOUS AIMEZ



1

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

KIWI

le 12 octobre 2012 - 1:23 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Ce qu'orange souhaite faire est (de manière imagé et synthétique) :

1. Tu es pauvre, et tes besoins sont faible, donc tu es condamné pour te déplacer a emprunter uniquement les chemins de terre pour te rendre là où tu souhaites aller.
2. Tu es de la classe moyenne, et tes besoin sont moyen, donc tu peux uniquement emprunter uniquement les chemins de terre et routes communales pour te rendre là où tu souhaites aller.
3. Tu es riche, et tes besoin sont fort, donc tu pourras emprunter les chemins de terres, les routes communales, et les routes nationales pour te rendre là où tu souhaites aller.
4. Tu es très riche et tes besoins sont énorme, donc tu auras accès à l'intégralité du réseau routier, du chemin de terre aux autoroutes (et même les passages secrets) pour te rendre là où tu souhaites aller.

Il y a route et route ! orange !

Réseau routier by orange

Ou comment scinder et catégoriser toujours plus les humains.

Conclusion : Tu es humain et en même temps, suivant ta condition, tu peux ou non, naviguer dans un bac à sable ou sur la planète entière.

VOUS AIMEZ



5

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

LOUIS34FR

le 12 octobre 2012 - 8:16 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Bonjour Kiwi.

Ton commentaire est à la limite de la diffamation. Comme de plus il n'est étayé par aucun fait, aucune preuve, tu serais prudent de le retirer.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

PLIP PLAP PLOP

le 12 octobre 2012 - 11:24 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



J'ai ri.

VOUS AIMEZ



1

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

KIWI

le 12 octobre 2012 - 17:56 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



C'est vrai que ton commentaire est lui étayé, et qu'en plus, il apporte des preuves.

Enfin pour finir, lui au moins, il ne diffame aucunement.

Bonne soirée mon ami.

:D

ps : je crois que je vais quand même laisser mon commentaire, ne serait ce que pour la beauté du geste.

VOUS AIMEZ



3

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

JOMA74FR

le 14 octobre 2012 - 10:08 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



kiwi a écrit le 12 octobre 2012 – 1:23 : « 1. Tu es pauvre, et tes besoins sont faible, donc tu es condamné pour te déplacer a emprunter uniquement les chemins de terre pour te rendre là où tu souhaites aller. [...] »

Moi, je vois plutôt les choses comme ça :

Tu es pauvre... tu es condamné à... te déplacer à pieds.

Et si tu es plus riche, tu circules en transports en commun subventionnés.

Et si tu es encore plus riche, tu t'achètes une petite voiture... etc.

1- Payer une redevance (la même somme tous les mois) ne rend pas les services gratuits (le client paie quand même). et la beauté de la route ne profite pas forcément à tout le monde (une voiture de sport n'aime pas les dos d'âne malgré son prix, et un piéton n'utilisera jamais une autoroute "blanche" (subventionnée, pas gratuite).

2- Pourquoi en zone peu dense, le client a-t-il un tarif équivalent voire plus élevé qu'en zone dense ; alors qu'en zone peu dense, il a un débit moindre qu'en zone dense ?

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

KIWI

le 15 octobre 2012 - 0:37 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Bonsoir,

je vais me permettre de jouer a l'instituteur (car je ne me prétend pas

prof de fac) en commentant votre "copie" sans vouloir vous offenser :

6/20

car l'orthographe et la présentation sont correctes, cependant, il y a un manque évident de compréhension.

Pour vous aider à vous mettre sur la voix, laissez moi vous partager cet indice :

Le réseau routier, dans le commentaire, faisait allusion au réseau internet.

Dans votre exemple, le véhicule (à pied ou voiture) fait allusion au ordinateur terminaux et en même temps, utilisateur du réseau internet.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

JOMA74FR

le 16 octobre 2012 - 10:12 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Vous avez raison : si Orange vendais des options "accès rapides" à côté d'une offre de base plus lente, votre comparaison routière a un sens.

Je souhaitais seulement mettre en avant que vous assimiliez trop facilement la tarification à l'accès comme peu onéreuse et la tarification à la quantité comme séparant l'internet lent et moins cher et l'internet rapide et plus cher.

Ce que souhaite Orange est plus élaboré : des offres de services (plus rentables) et non de simples offres d'accès aux réseaux (moins rentables). Ce que l'on appelle des offres différenciées.

De toute manière, les 4-5 principaux fournisseurs d'accès nationaux vendent déjà des services à côté de l'accès à internet : la neutralité du réseau est déjà bien entamée.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

KIWI

le 17 octobre 2012 - 6:22 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



[i]"Je souhaitais seulement mettre en avant que vous assimiliez trop facilement la tarification à l'accès comme peu onéreuse et la tarification à la quantité comme séparant l'internet lent et moins cher et l'internet rapide et plus cher."[/i]

Il n'y a aucuns sens dans ce que tu me racontes. Internet doit être le même pour tous, hors ce n'est concrètement pas le cas.

Se référer à la métaphore initiale (les routes des pauvres et des riches).

Bref, pour revenir au sujet, les FAI sont comme les banques et assurances d'aujourd'hui où en plus de leur boulot propre, se mettent à proposer d'autres produits de ce qu'ils font initialement.

Ce qui est vraiment réjouissant, c'est que demain on pourra aller voir nos pharmaciennes pour se fournir en tranches de jambon.

Conclusion :


Au lieu que chacun fasse correctement son boulot, aujourd'hui nous tendons vers une société où tout le monde fait tout et surtout de manière très médiocre. Visiblement, les consommateurs ont l'air de rafler de la médiocrité en la payant à des prix très élevés.

VOUS AIMEZ  0

LUI
RÉPONDRE

VOUS N'AIMEZ PAS  0

BUNNY RONFLEUR

le 12 octobre 2012 - 7:45 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK 

Dans toute cette affaire de téléphone..... Si on limite à tel ou tel contact pour sois disant aussi repérer vos préférences de communications, les opérateurs n'ont -ils pas une autre chose derrière la tête en préparation

N'ont -ils pas peur qu'un jour beaucoup de particuliers téléphonent par le Web avec MSN ou Skyppe ou autres et face diminuer considérablement leur chiffre d'affaire.


Pour parler des USA, quand j'étais à Saint Martin on utilisait le Call Back. Lorsque vous vouliez téléphoner en France par exemple à Bordeaux, normalement on payait 3 Dollars pour 5 à 8 minutes mais avec le Call Back on pouvait téléphoner presque pendant 1 heure pour seulement 1 Dollar....


Il n'y a vraiment pas de comparaison.... Pourquoi une telle différence ???

Là, les opérateurs devaient se gaver Non ?????

Comme aujourd'hui..... Batailles de tarifs, de forfaits plus compliqués les uns que les autres.....Opacité totale..... Une clé 3G sur mon ordinateur coute 29,90 € et je n'ai que l'ordinateur puisque je vis sur un bateau.... Et quelqu'un qui peut avoir le téléphone, la télévision, la TNT et tout le reste paye moins cher que moi pour 5 fois plus de services....


Personne ne nous explique parmi les opérateurs combien cela pourrait nous couter réellement s'ils ne faisaient pas de trop gros bénéfices ou alors pour enlever nos suspensions Expliquez nous

VOUS AIMEZ  2

VOUS N'AIMEZ PAS  0


LUI RÉPONDRE


LOUIS34FR

le 12 octobre 2012 - 8:13 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK 

Non, les opérateurs ne sa gavaient pas... Les technologies étaient différentes.


Lorsque pour permettre à deux personnes de se parler, il fallait mettre à leur disposition une paire de fils de cuivre rien que pour eux sur la totalité de la distance qui les sépare, ça coûtait forcément plus cher qu'aujourd'hui où on peut faire passer des milliers de communications sur un même câble ou mieux une même fibre optique...

VOUS AIMEZ  1

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

LOUIS34FR

le 12 octobre 2012 - 8:09 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK 

Ne nous emballons pas... Owni rapporte ce que Rue89 prétend que la Lettre À aurait publié suite à une interprétation etc...

S'il ne s'agit que de différencier en fonction des services, des sites, consultés par les internautes (lesquels, d'ailleurs : les clients ADSL ? Les internautes mobiles ? L'auteur ne précise pas...) eh bien, ça existe déjà ! Regardez les forfaits de certains MVNO à destination des ados, ils sont déjà limités : par exemple, à l'utilisation des principaux réseaux sociaux uniquement).

Est-ce que c'est une entorse à la neutralité du web ? Il ne me semble que personne n'a prétendu ça...

Et puis on mélange tout : pour filtrer les requêtes des internautes en fonction du site internet auquel ils veulent accéder, point n'est besoin de DPI (deep packet inspection, inspection en profondeur des paquets) puisqu'il suffit de se baser sur l'url. En gros, il suffit de regarder l'enveloppe, pas besoin de l'ouvrir pour lire la lettre qui est à l'intérieur; or, justement, ouvrir la lettre et prendre connaissance de la lettre, c'est ça le DPI ! Pas besoin de DPI pour filtrer les appels skype, comme j'ai lu dans certains commentaires ; ici aussi il suffit de regarder l'enveloppe.

Utiliser le DPI pour proposer de la publicité ciblée aux internautes, par contre, ça oui, c'est plausible.

Je ferais juste remarquer que lorsque les fournisseurs de contenus le font, ça ne provoque pas de telles polémiques. Si vous consultez vos mails par exemple sur

gmail.com (ce n'est qu'un exemple, il y en a d'autres) en webmail directement sur le site de Google, vous avez déjà de la publicité ciblée : Google ne se prive pas de regarder le contenu de vos mails ! Et je ne serais pas surpris que ça serve aussi à son algorithme de recherche sur le web...

Bref, tout ceci n'est qu'une basse polémique, basée sur des amalgames erronés, dont le seul but est, sans doute, de faire de l'ombre à un opérateur... Pourquoi ? "Cherche à qui le crime profite"...

VOUS AIMEZ



1

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

DOMC

le 12 octobre 2012 - 10:42 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



J'ai cliqué sur "j'aime pas " mais c'est anonyme, alors je vous le dis tout net : je n'aime pas votre ton supérieur...et menaçant.

VOUS AIMEZ



1

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE



commentaire choisi par la rédaction

ANDRÉA FRADIN

le 12 octobre 2012 - 12:35 • SIGNALER UN ABUS
- PERMALINK



Dans la mesure où à Owni, nous suivons de près l'évolution des forfaits Internet, fixe ou mobile, il nous a semblé normal de relayer l'information de Lettre A, signalée par Rue89. Nous avons demandé à Orange et au journaliste à l'origine de l'information de réagir à nos différentes interrogations sur le sujet, ce qu'ils ont fait suite à la publication du papier (à ce titre, je vous invite à lire les mises à jour).

Par ailleurs, il est vrai que le papier n'est pas assez clair sur la nature des forfaits concernés, dans la mesure où l'information publiée il y a 1 an ne concernait que l'Internet fixe. Je l'ajoute tout de suite, pour éviter toute confusion.

Ceci étant précisé, vous conviendrez que la limitation des offres Internet de salon est une nouveauté dans le paysage français. Néanmoins, il est vrai que cette situation prévaut depuis longtemps dans le mobile. D'ailleurs, les forfaits mobiles ne proposant qu'un accès restreint à certains services d'Internet sont bel et considérés comme une atteinte à la neutralité. D'ailleurs, de nombreux travaux préconisent que ces offres ne soient pas qualifiées "d'offres Internet". Voir à ce propos les différents chantiers menés au sein de l'Arcep (<http://owni.fr/2012/03/23/lintrouvable-neutralite-du-net/>) et les conclusions du régulateur (<http://owni.fr/2012/05/18/le-regulateur-se-remet-a-la-neutralite-du-net/>) sur le principe de neutralité du Net.

Sur le DPI, il est tout à fait vrai que les opérateurs n'ont pas besoin d'une telle technologie pour obtenir un tracé détaillé des utilisateurs sur Internet. Nous ne l'avons d'ailleurs jamais suggéré dans nos papiers précédents sur le sujet. Il n'en empêche pas moins que si les informations de la Lettre A sont avérées, comme me l'a maintenu le rédacteur en chef de la lettre à l'origine de l'information, il serait surprenant et même inquiétant de voir Orange associer de lui-même (voir la mise à jour) la technologie DPI avec un éventuel projet d'instauration d'offres différenciées. Pourquoi utiliser cette technologie ? Pour quel type de forfait et quel type de réseau ?

Voilà les interrogations soulevées par cette information, qu'il me semblait légitime de partager avec vous. Par ailleurs, sachez que si je suis une grande fan des théories du complot, j'évite de mêler cette curiosité personnelle à mon travail.

Bien à vous,

Andréa.

VOUS AIMEZ



6

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

JOMA74FR

le 14 octobre 2012 - 9:02 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Une offre « illimité » est une vue de l'esprit : aucun client ne consomme de l'illimité, aucun opérateur ne fournit de l'illimité.

Pourquoi n'y aurait-il de choix qu'entre la tarification à l'accès aux réseaux (payer la même redevance tous les mois)... et la tarification au service (comme chez Canalsat ou freebox TV ou comme chez le marchand de glace)?

Peut-être une explication : parce que les « Huit milliards potentiels De crétiens asservis » [L'Homme pressé - Noir Désir] que nous sommes passent beaucoup plus de temps devant Youtube ou au téléphone (Skype ou autre) et que cela nous semble plus valablement tarifable qu'une tarification à la donnée ; comme l'électricité, qui (soit dit en passant) est tarifée à la consommation, adjoint également de taxes diverses et parfois ubuesques (mais visibles sur la facture du client-consommateur!).

« débit réduit au-delà » est également une belle expression...

Les opérateurs télécom ont tout volé à Buzz l'Eclair qui dit haut et fort : « Vers l'infini [l'illimité] et au delà !! » avant de tomber par terre.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

JOMA74FR

le 14 octobre 2012 - 9:26 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



A propos de la tarification de l'électricité : à l'aide de Linky – le nouveau compteur électrique communicant – Erdf sera en mesure d'offrir des services à option... un peu à l'image de la tarification aux services différenciés dans l'accès aux réseaux télécom.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

ROMI

le 16 octobre 2012 - 23:25 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



ça ne serait pas étonnant de la part d'Orange, l'opérateur "tout est en option" ;)

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

4 pings

Et si l'internet fixe ressemblait à l'internet mobile? | High-Tech le 12 octobre 2012 - 17:54

[...] la foulée, Rue89 et Owni ont décrété la fin de l'internet illimité. Mais Orange a démenti tout [...]

Et si l'internet fixe ressemblait à l'internet mobile? - Univers jeunesse | Univers jeunesse le 13 octobre 2012 - 20:14

[...] la foulée, Rue89 et Owni ont décrété la fin de l'internet illimité. Mais Orange a démenti tout [...]

[MàJ] Orange dément préparer « des offres de débits différenciés » - Univers jeunesse le 14 octobre 2012 - 10:52

[...] 30 ans et spécialisée dans les réseaux politiques et économiques. Reprise par Rue 89, puis par Owni, l'information de La Lettre A annonce qu'Orange « prépare activement des offres de [...]

» Et si l'internet fixe ressemblait à l'internet mobile ? le 16 octobre 2012 - 10:42

[...] la foulée, Rue89 et Owni ont décrété la fin de l'internet illimité. Mais Orange a démenti tout [...]